



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 9 FEVRIER 2023**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 9 février 2023

Date de la convocation : 24 janvier 2023
Président : Laurent MULLER
Secrétaire de séance : Patrick BERVEILLER

Membres du Conseil d'Administration	En exercice :	23
	Présents :	13
Nombre de votes :		18

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) se sont réunis à METZ, dûment convoqués par lettre du 24 janvier 2023 sous la présidence de Monsieur Laurent MULLER.

POUR LE 1^{ER} COLLEGE – CONSEILLERES / CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Canton d'élection</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BOUSCHBACHER Sylvie	Canton du Saulnois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CORRADI Luc	Canton de Hayange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LORIA-MANCK Christelle	Canton de Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
MAGRAS Ginette	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Boulay-Moselle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MULLER Laurent	Canton de Freyming-Merlebach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SACCANI Jean-Luc	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Faulquemont	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TACCONI Pierre
SCHULER Emmanuel	Canton de Saint-Avold	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LORIA-MANCK Christelle
SIMON Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton du Sarrebourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUCK David	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Bitche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIMON Bernard
TACCONI Pierre	Canton de Metzervisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
WEIS Mathieu	Canton de Algrange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

POUR LE 2^{EME} COLLEGE - REPRESENTANTES / REPRESENTANTS DES COMMUNES, SYNDICATS, EPCI ADHERENTS

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Collectivité adhérente</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BERVEILLER Patrick	Maire de Kemplich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUR-BUR Sonia	Maire du Val de Guéblange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JACQUES Michel
CHLOUP Roland	1 ^{er} Vice-Président de MATEC – Président de la CC Haut Chemin – Pays de Pange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FERRAU Dominique	Maire de Behren-lès-Forbach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GRIVEL Patrick	Maire de Laquenexy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HENRION François	Maire d'Augny	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
JACQUES Michel	Maire de Hoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUOT Bernard	Maire de Baronville	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BERVEILLER Patrick
KLEIN Roland	Président de la CC de Sarrebourg – Moselle Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORENTZ Maurice	Maire de Volmerange-les-Mines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PETIT Christian	Maire de Retonfey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ZINS Florence	Maire de Petit-Réderching	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CHLOUP Roland

Assistaient en outre :

M. Eric CORROY, Payeur Départemental de la Moselle ;
M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC ;
M. Jean-Michel LUDWIG, Secrétaire Général de MATEC.

**CA N°2023-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
13 DECEMBRE 2022**

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 13 décembre 2022 et dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) du 13 décembre 2022 tel qu'établi et transmis.

CA N°2023-02 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CDG) qui retracent les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2022 sont soumis à l'examen des membres du Conseil d'Administration.

En amont de la présente séance, chaque membre a ainsi été rendu destinataire d'un exemplaire du CA et de ses différentes annexes.

En application du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, le CA reproduit la comptabilité de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président de l'Agence, tandis que le CDG retrace celle de l'agent comptable en charge de MATEC.

Il est entendu que les données et résultats de ces deux documents doivent rigoureusement concorder.

L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	83 488,83 €
- Recettes de l'exercice :	46 648,40 €
- Résultat de l'exercice :	-36 840,43 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Besoin de financement :	36 840,43 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 070 938,48 €
- Recettes de l'exercice :	1 992 200,04 €
- Résultat de l'exercice :	-78 738,44 €
- Résultat antérieur reporté :	535 747,42 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :	457 008,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER - hors de la présence de Monsieur le Président - le Compte Administratif relatif à l'exercice budgétaire 2022 en ce qu'il est rigoureusement conforme et concorde, en tout point, avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Payeur Départemental ;
- ☞ DE DECLARER que le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2022 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CA N°2023-03 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après détermination du résultat de fonctionnement issu du Compte Administratif adopté relatif à l'exercice budgétaire « 2022 », le Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) est appelé à se prononcer sur son affectation.

Ces écritures comptables d'affectation interviennent sur l'exercice 2023.

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 :	-78 738,44 €
- Résultat antérieur reporté :	535 747,42 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :	457 008,98 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 :	-39 188,74 €
- Reports de l'exercice 2021 :	2 348,31 €
- Solde des restes à réaliser 2022 :	0,00 €
- Besoin de financement :	36 840,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

☞ D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/22 : Excédent	457 008,98 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	36 840,43 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	420 168,55 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	36 840,43 €

CA N°2023-04 : BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il appartient à son organe délibérant d'adopter le Budget Primitif (BP) de l'exercice « 2023 » dont le projet a été préalablement adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Celui-ci s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à 2 392 510,53 €, dont :

- Section de fonctionnement	2 245 170,00 €
- Section d'investissement	147 340,43 €
TOTAL	2 392 510,43 €

Le Compte Administratif « 2022 » a été approuvé avant l'examen du projet de BP, ce qui permet à ce dernier d'intégrer d'emblée l'excédent constaté et ce, dans le respect des affectations des résultats de l'exercice clos adoptées.

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Pour l'année 2023, les charges de personnel ont été évaluées et calibrées à 1 600 000 €, contre 1 645 000 € dans le budget précédent.

Le résultat de l'exercice 2022 en section de fonctionnement ayant été déficitaire d'un peu plus de 78 000 €, il est en effet proposé de réduire les charges prévisionnelles de personnel de 45 000 € en 2023 pour contribuer à résorber ce léger déséquilibre financier.

S'agissant des charges à caractère général, il est proposé d'inscrire un crédit global de 500 000 € pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Les différents marchés de location-maintenance passés par MATEC (matériels et logiciels informatiques, photocopieurs, traceurs, véhicules...);
- Les prestations de services liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration);
- Les dépenses de gestion courante (frais de télécommunication, affranchissement, impressions, assurances...).

A l'instar des dépenses de personnel et nonobstant un contexte général d'augmentation du coût des prestations et fournitures favorisé par une inflation en 2022 à près de deux chiffres, le budget proposé au chapitre « Charges à caractère général » affiche une contraction de 5,2 % par rapport aux montants portés au BP 2022 (-27 500 €).

Recettes :

Pour l'année 2023, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

1. La participation du Département de la Moselle, pour un peu plus de 600 000 €, qui devrait prochainement être maintenue et confirmée à ce montant suite à l'adoption d'une nouvelle convention de partenariat, de moyens et d'objectifs avec MATEC pour la période 2023-2026.

Cette participation se décompose comme suit :

- 295 000 € au titre de sa contribution au financement de l'Agence ;
 - 195 000 € au titre d'un abondement de cette participation destiné à compenser les charges supplémentaires induites pour MATEC suite à l'intégration de juristes et à la constitution du pôle « Assistance juridique – Conseil aux Maires » au 1^{er} janvier 2020 ;
 - 145 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).
2. Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 467 500 € ;
 3. Les prestations de services effectuées par MATEC évaluées à 585 000 € dont 80 000 € pour les missions à facturer au titre du SATESE ;
 4. La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice de la compétence SATESE évaluée à 50 000 € ;
 5. Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) des frais liés à la mise à disposition partielle du Directeur de l'Agence (50 % de son temps de travail) pour un montant total annuel de 40 000 € ;

6. Les excédents de fonctionnement cumulés et reportés des exercices précédents pour un montant de 420 000 € au niveau de la section de fonctionnement.

En section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'investissement pour 2023 sont estimées à hauteur d'un peu plus de 147 000 €.

C'est un niveau élevé qui répond au fait que l'Agence finalisera en 2023 le développement et la mise en œuvre de son logiciel de gestion et de suivi des dossiers qui doit permettre de faciliter et d'optimiser son organisation interne, l'historisation des dossiers, la production de statistiques...

Les 2/3 du coût afférent au développement d'ATECH57 restent à supporter en 2023.

MATEC sera toutefois propriétaire de l'application développée et pourra en envisager à son profit la commercialisation.

Recettes :

Le volume prévisionnel des dépenses d'investissement étant conséquent, elles ne pourront être intégralement financées à partir des seules dotations aux amortissements (45 000 € en 2023).

Une subvention d'équilibre issue de la section de fonctionnement et calibrée à hauteur de 65 650 € pourrait ainsi s'avérer nécessaire et a été inscrite au projet de BP.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER en dépenses et en recettes le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel qu'annexé et présenté par Monsieur le Président :
 - Au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement.
- ☞ D'APPROUVER la constitution d'une provision de 3 170 € au titre de l'indemnisation des jours enregistrés sur les Comptes Epargne Temps (CET) des agents.
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du budget.

CA N°2023-05 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le rapport d'activités de l'exercice 2022 dont un exemplaire sera déposé sur table le jour de la séance et qui sera également présenté lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le rapport d'activités de MATEC pour l'année 2022 tel que présenté par Monsieur le Président ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la diffusion de ce document.

CA N°2023-06 : ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Ainsi que le prévoit l'article 8 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé au Conseil d'Administration de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera organisée le 11 mars prochain à Delme comme suit :

1. Ouverture par Monsieur le Président ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2022 ;
4. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2022 ;
5. Présentation des missions de MATEC dans le domaine de l'énergie
6. Cotisations d'adhésion ;
7. Approbation des comptes 2022 et présentation du budget primitif 2023 ;
8. Divers

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet d'ordre du jour pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de MATEC à réunir en 2023 tel que présenté par Monsieur le Président et détaillé ci-avant.

CA N°2023-07 : CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Au sein du réseau départemental d'ingénierie publique que le Département a fédéré pour mettre en œuvre sa volonté d'accompagner les Communes et EPCI dans leurs projets, MATEC fait partie des structures expertes, aux côtés du CAUE, Moselle Fibre, Moselis, Sodevam, ADIL, Moselle Attractivité.

S'est ainsi progressivement constituée en Moselle une offre complète d'acteurs techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de numérique et d'attractivité du territoire.

Depuis sa création en 2013, MATEC a constamment bénéficié d'un soutien financier du Département qui a été formalisé par la signature de plusieurs conventions successives.

Il est proposé d'inscrire ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle (cf. projet en annexe) qui viserait à fixer, d'une part, les objectifs assignés à MATEC et définis en cohérence avec les orientations stratégiques du Département et, d'autre part, les moyens que ce dernier s'engage à lui apporter pour les atteindre.

Le projet porté à l'examen des membres du Conseil d'Administration expose les engagements réciproques de chacune des parties signataires pour une durée portée à 4 ans et couvrant les années 2023 à 2026.

Y sont ainsi détaillées les contributions de MATEC à la mise en œuvre des politiques départementales dans les domaines de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine, de l'énergie, de l'accompagnement juridique et technique.

En contrepartie et outre la mise à disposition de locaux valorisée à hauteur de 113 000 € annuels, le Département s'engage à apporter à MATEC une participation financière annuelle d'un montant total de 490 000 € se décomposant comme suit :

- 295 000 € au titre de sa contribution au fonctionnement de MATEC ;
- 195 000 € versés depuis 2020 et liés à la création au sein de MATEC et à sa compensation intégrale sur le plan financier d'un pôle d'assistance juridique et de conseils aux Maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet de convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre le Département de la Moselle et MATEC pour la période 2023-2026 tel qu'annexé et présenté par Monsieur le Président ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de cette convention ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2023-08 : RÉALISATION DE MISSIONS POUR CERTAINS OPERATEURS PUBLICS

Moselle Agence Technique (MATEC) propose aux Communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de Moselle une offre de services techniques étendue pour les accompagner dans leurs différents projets.

L'article 2 de ses statuts prévoit que : « *MATEC peut réaliser des missions d'assistance d'ordre technique pour le compte de structures non-membres de l'Agence, dans la limite de 20 % de son chiffre d'affaires* ».

Pour mobiliser cette possibilité, le Conseil d'Administration doit cependant valider préalablement la liste des non-adhérents concernés.

Cette disposition a déjà été activée à deux reprises :

- Fin 2019, pour permettre à MATEC d'accompagner les organismes publics gestionnaires d'Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD) ;
- Fin 2022, pour autoriser l'Agence à réaliser des missions d'assistance technique ou administrative pour le compte de régies, sous réserve qu'elles aient le statut d'établissement public, que leur siège soit implanté en Moselle et qu'elles interviennent dans le domaine de l'énergie.

Il est proposé d'agir de manière similaire et d'élargir également cette possibilité d'intervention de MATEC en appui à d'autres opérateurs publics que sont notamment les Sociétés d'Economie Mixte publiques, les agences d'urbanisme, les structures porteuses des Schémas de Cohérence Territoriaux, les bailleurs sociaux à majorité de fonds publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER la possibilité pour MATEC de réaliser, à compter du 1er mars 2023, des missions d'assistance technique ou administrative pour le compte d'opérateurs publics tels que les Sociétés d'Economie Mixte publiques, les agences d'urbanisme, les structures porteuses des Schémas de

Cohérence Territoriaux, les bailleurs sociaux à majorité de fonds publics, sous réserve que leur siège social soit implanté en Moselle ;

- ☞ DE PREVOIR que cette autorisation est accordée sans limitation de durée, sous réserve du respect constant des dispositions précitées relatives au poids maximal représenté par les missions assurées pour le compte de non-adhérents dans l'activité globale de l'Agence ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.